



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E142231

VALABLE JUSQU'AU 07/02/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2006 B 803

Siret : 489 496 976 00023

Code NACE : 3320B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 120193908

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 120193908

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Raison sociale : HYDROLIS

7 RUE BRANLY
67500 HAGUENAU

Téléphone : 03 88 93 83 01

Portable : 06 87 76 38 61

Site Internet :

E-mail : info@hydrolis.fr

Responsabilité légale :

TOLUM DOHAN CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	07/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/03/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste, Couvreur)	27/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	07/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	07/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.